

Communauté de communes de la Sologne des Etangs
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la Sologne des Etangs
Périmètres délimités des abords de certains monuments historiques des communes de
La Ferté-Beauharnais et Vernou-en-Sologne

Mme la Présidente de la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs (CCSE) vous informe d'une enquête publique, ordonnée par arrêté n° 205-14 du 10 juillet 2025 portant sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de communes de la Sologne des Etangs et la validation des Périmètres Délimités des Abords de certains monuments historiques des communes de La Ferté-Beauharnais et de Vernou-en-Sologne.

Le siège de l'enquête publique est le château du Domaine de Villemorant, Ecoparc d'Affaires à Neung-sur-Beuvron (41).

Cette enquête se déroulera pendant 31 jours, du lundi 15 septembre 2025 à 9h au mercredi 15 octobre 2025 à 17h (clôture de l'enquête).

Le Tribunal Administratif d'Orléans, en date du 11 juin 2025 a désigné M. Philippe RAGEY en qualité de Commissaire enquêteur principal et Mme Martine RAGEY en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier, ainsi que les pièces qui l'accompagnent et le registre d'enquête, seront déposés dans chacune des mairies constitutives du territoire de la Communauté de communes de la Sologne des Etangs, ainsi qu'au siège de la communauté de communes de la Sologne des Etangs, pendant les jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la Communauté de Communes de la Sologne des Étangs à l'adresse <https://sologne-des-etangs.fr/communaute-communes/publications/>.

Un poste informatique est gratuitement mis à disposition, afin de consulter la version électronique dans les locaux de chacune des mairies de la Communauté de communes de la Sologne des Etangs, et dans les locaux de la communauté de communes Sologne des étangs -Domaine de Villemorant, Neung sur Beuvron- 41.

Le dossier d'enquête publique peut être communiqué en version papier, sur demande et aux frais du demandeur, à la Communauté de communes de la Sologne des Etangs (direction@sologne-des-etangs.fr).

Afin de recevoir les observations, propositions et contre-propositions du public, M. le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- Vendredi 19 septembre 2025, de 14h00 à 17h00, à la mairie de Dhuizon
- Samedi 27 septembre 2025, de 9h00 à 12h00, à la mairie de Neung-sur-Beuvron
- Samedi 11 octobre 2025, de 9h00 à 12h00, à la mairie de Saint-Viâtre.
- Mercredi 15 octobre 2025, de 14h00 à 17h00, au siège de la communauté de communes, domaine de Villemorant (à Neung-sur-Beuvron)

Pendant la durée de l'enquête, les observations, les propositions et contre-propositions pourront être :

- consignées directement sur les registres d'enquête ouvert par M. le Maire de chaque commune, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, mis à disposition aux jours et heures habituels d'ouverture de chacune des mairies et à la communauté de commune Sologne des étangs, domaine de Villemorant, Neung sur Beuvron ;
- ou adressées par mail à : urbanisme@sologne-des-etangs.fr
- adressées par voie postale à l'attention de M. Philippe RAGEY, commissaire enquêteur, au siège de l'enquête publique : Communauté de Communes SOLOGNE DES ETANGS-Domaine de Villemorant-Neung sur Beuvron (41).

Les observations adressées par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur les registres.